

21 septembre 2026

Élections de mi-mandat 2026 aux États-Unis : Quel est l'enjeu?

par Angelo Katsoras

À l'approche des élections de mi-mandat aux États-Unis, les républicains contrôlent les deux chambres du Congrès. Ils détiennent 218 sièges sur les 435 de la Chambre des représentants, les démocrates en occupant 214. Un représentant indépendant a rejoint le groupe républicain et deux sièges sont vacants. Au Sénat, les républicains détiennent 53 des 100 sièges. Les 47 autres sont aux mains des démocrates et de deux indépendants qui ont intégré leur caucus.

Le contexte politique actuel est favorable aux démocrates. L'inflation élevée, la hausse des prix du carburant et de la nourriture, une guerre impopulaire avec l'Iran, la faible cote de popularité du président et les sept à huit points d'avance des démocrates dans les sondages laissent présager des gains du Parti démocrate aux élections de mi-mandat.

Ce rapport examine ce que les deux issues les plus probables de ce scrutin – la perte de contrôle de l'une ou des deux chambres par les républicains – signifieraient pour le programme législatif du président, et notamment pour la politique commerciale.

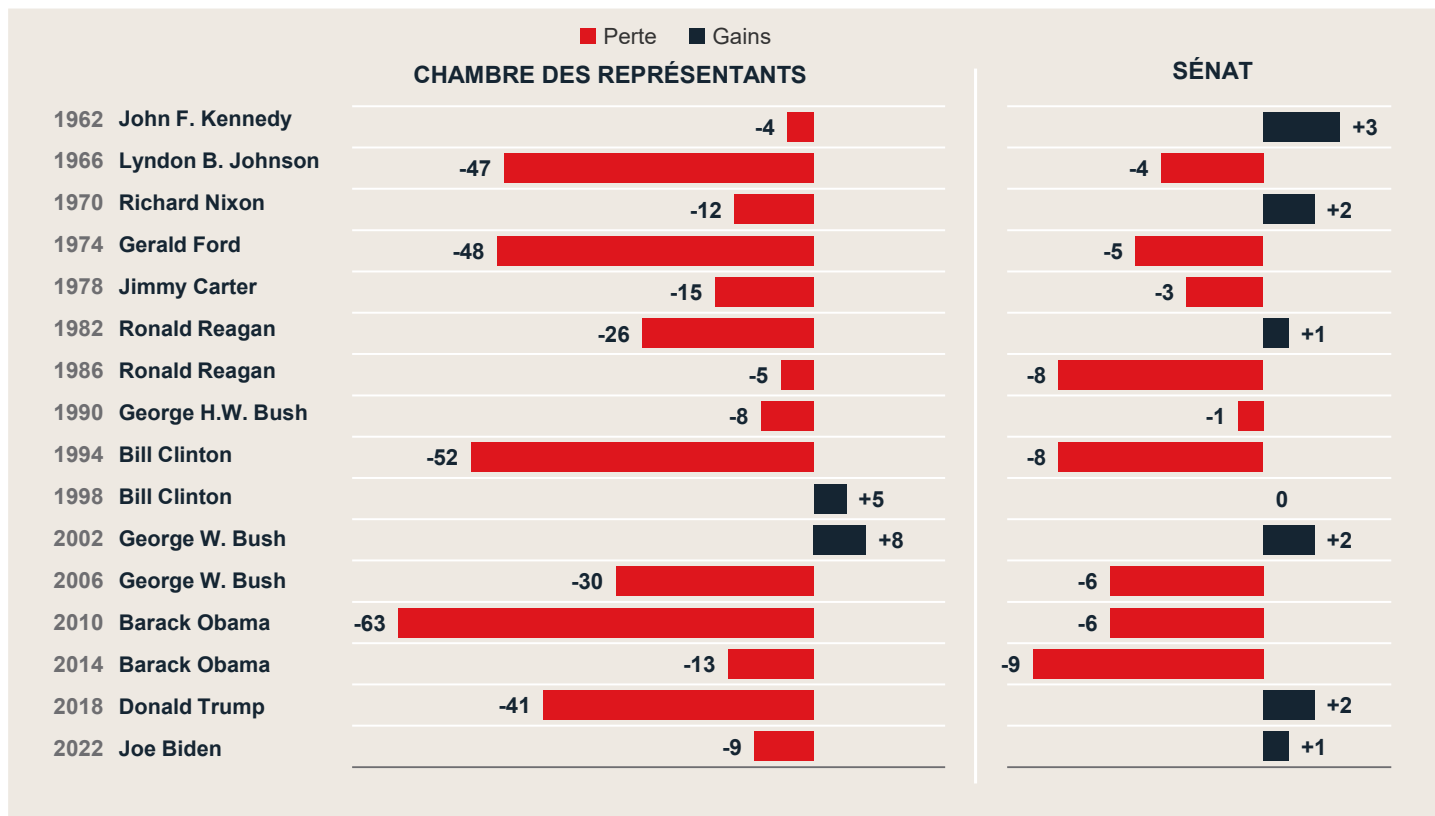
Le parti au pouvoir perd presque toujours des sièges

Le parti du président perd presque toujours du terrain aux élections de mi-mandat à la Chambre des représentants. Ce fut le cas dans 14 des 16 élections de mi-mandat depuis 1962. Le parti du président tirait un peu mieux son épingle du jeu au Sénat, n'ayant perdu des sièges que dans neuf de ces élections. Historiquement, les électeurs qui s'opposent au président en exercice étaient plus motivés pour se rendre aux urnes.

Il n'y a eu que deux exceptions à cette tendance générale à la Chambre des représentants depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Les démocrates ont gagné cinq sièges de représentants sous Bill Clinton en 1998, alors que les républicains en ont gagné huit du temps de George W. Bush, en 2002. Le résultat de 1998 reflétait, en partie, un contrecoup de la tentative de destitution de Bill Clinton menée par les républicains. En 2002, les républicains ont bénéficié du resserrement des rangs autour du drapeau après les attentats du 11 septembre.

Le parti du président en butte à l'adversité à mi-mandat

Gains/pertes nets de sièges par le parti du président aux élections de mi-mandat des États-Unis depuis 1962



Source : The American Presidency Project

Scénario 1 : Les démocrates remportent la Chambre des représentants, les républicains gardent le Sénat

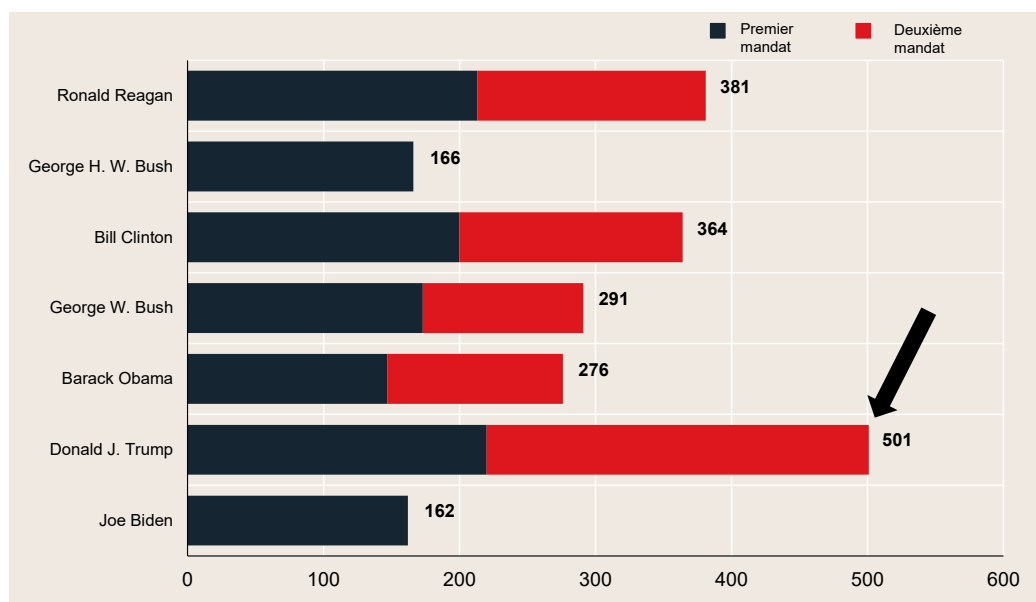
- Avec un contrôle divisé, il serait plus difficile de faire adopter des projets de loi de finances importants ainsi que d'autres initiatives législatives sans un appui des deux partis.
- À moins d'une crise, les ententes bipartisans seraient probablement limitées aux mesures essentielles, comme le maintien du fonctionnement de l'administration et le relèvement du plafond de crédit. Par exemple, les démocrates pourraient soutenir un projet de loi de financement de l'administration en échange de ressources additionnelles pour Medicaid et d'autres programmes sociaux.
- Le président Trump continuerait d'appliquer des parties de son programme par des décrets-lois et des modifications de la réglementation. Cependant, ces mesures restent contestables en justice. En outre, un président subséquent pourrait les révoquer sans demander l'aval du Congrès.
- La maîtrise de la Chambre des représentants donnerait aux démocrates le contrôle des comités et leur permettrait donc de lancer de nouvelles enquêtes sur le président et sa gestion des affaires.
- Le maintien du contrôle républicain du Sénat serait encore une victoire partielle pour Donald Trump. Il permettrait au parti de continuer de confirmer la nomination de juges et de dirigeants des départements. Cela permettrait aussi à D. Trump de se vanter d'avoir conjuré le sort en conservant la majorité.
- Les prix des obligations du Trésor américain recevraient un coup de pouce modeste parce qu'un gouvernement divisé réduirait la probabilité de nouvelles dépenses importantes financées par un déficit. Cependant, une politique budgétaire plus resserrée pourrait freiner la croissance économique et les disputes au sujet du financement de l'administration ou du plafond de la dette pourraient engendrer une volatilité à court terme du marché.

Scénario 2 : Les démocrates remportent la Chambre des représentants et le Sénat

- Un contrôle démocrate des deux chambres représenterait un revers politique majeur pour l'administration Trump.
- Les démocrates contrôleraient l'approbation par le Sénat des candidats nommés par la Maison-Blanche à des postes dans le système judiciaire, la haute fonction publique et les organismes d'application de la réglementation.
- Les comités démocrates dans les deux chambres pourraient aussi élargir leurs enquêtes sur le président Trump et sa gestion des affaires. Cela comprendrait l'enclenchement d'un processus de destitution. La Chambre des représentants pourrait mettre le président en accusation à la majorité simple, mais sa destitution nécessiterait une majorité des deux tiers au Sénat – ce qui reste très improbable.
- Les démocrates auraient le contrôle des projets de loi qui seront déposés, mais la plupart des grandes mesures législatives nécessiteraient un vote favorable de 60 sénateurs pour couper court à une obstruction systématique – un filibuster. Et même si cet obstacle était surmonté, un projet de loi devrait être adopté à la majorité des deux tiers dans les deux chambres pour renverser un veto présidentiel.
- La perte du contrôle des deux chambres du Congrès pourrait affaiblir la position du président Trump au sein du Parti républicain, particulièrement si les républicains lui reprochent leurs défaites électorales.
- Le président pourrait toujours poursuivre certaines parties de son programme par des mesures exécutives, particulièrement en ce qui concerne le commerce extérieur et la politique étrangère.

Un gouvernement divisé donne lieu à une multiplication des décrets-lois

Nombre de décrets-lois par mandat présidentiel



Source : The American Presidency Project (dernière mise à jour 8 septembre 2026)

Il reste quelques domaines de coopération bipartisane possible

Sur le front du commerce extérieur, l'adoption d'une attitude plus dure face à la Chine est un des rares domaines d'entente entre les deux partis. Plusieurs projets de loi importants pour renforcer la compétitivité des États-Unis face à la Chine ont été soutenus par les deux partis. La loi intitulée *2022 CHIPS and Science Act*, par exemple, a débloqué près de 53 milliards \$ pour soutenir le secteur de la fabrication et de la recherche en ce qui concerne les semi-conducteurs. Elle a été adoptée au Sénat par 64 voix contre 33 et à la Chambre des représentants, par 243 contre 187.

Qu'est-ce que ces élections pourraient signifier pour le Canada?

Comme une grande partie des décisions du président Trump concernant le commerce international ont été prises par décret-loi, la perte de contrôle des deux chambres ne l'empêcherait pas nécessairement d'imposer des droits de douane ou des restrictions commerciales supplémentaires. Les démocrates pourraient adopter des lois pour encadrer ces mesures, mais, pour renverser un veto présidentiel, il faudrait quand même l'appui des deux tiers des élus de chaque chambre.

Cependant, une défaite républicaine sévère, combinée à une poursuite de l'inflation, à des rendements obligataires élevés, au mécontentement des partisans de D. Trump et à l'opposition à la guerre en Iran, accroîtrait la pression sur la Maison-Blanche pour qu'elle conclue un accord commercial avec le Canada. Cette pression serait encore renforcée par une forte opposition du public au niveau actuel des tensions commerciales avec le Canada, qui est le plus important marché d'exportation de 27 des États américains.

Conclusion

En cette époque de grande polarisation, bon nombre des projets de loi les plus importants adoptés sous les présidents Trump et Biden l'ont été en grande partie en fonction des disciplines de parti. Le contrôle des démocrates sur l'une ou l'autre des chambres du Congrès briderait par conséquent fortement le programme législatif de l'administration Trump.

Les ententes bipartisanes seraient probablement centrées sur des mesures essentielles, comme le financement de l'administration et le plafond de la dette, des réponses à des urgences nationales et des priorités partagées, comme la concurrence avec la Chine. Par conséquent, le président Trump procéderait encore beaucoup plus par décrets-lois, particulièrement en ce qui concerne le commerce international et la politique étrangère.

Enfin, au-delà des élections de mi-mandat, l'incertitude politique augmentera probablement à mesure que l'attention se tournera vers les priorités de la prochaine administration présidentielle. Les questions clés seront notamment de savoir dans quelle mesure l'approche plus introvertie de Washington en matière de commerce international continuera, comment la prochaine administration conciliera ses promesses de campagne avec le niveau élevé de la dette publique et des coûts d'emprunt, quelle orientation prendra la réglementation de l'IA et la politique énergétique et comment cette administration gèrera les conséquences géopolitiques et en matière de chaînes d'approvisionnement et de marché de l'énergie des conflits en Iran et en Ukraine.



Économie et stratégie

Abonnez-vous à nos publications:

BNCEconomieetStrategie@bnc.ca

Pour nous joindre :

514 879-2529

Stéfane Marion

Économiste et stratège en chef

stefane.marion@bnc.ca

Matthieu Arseneau

Chef économiste adjoint

matthieu.arseneau@bnc.ca

Jocelyn Paquet

Économiste principal

jocelyn.paquet@bnc.ca

Kyle Dahms

Économiste principal

kyle.dahms@bnc.ca

Alexandra Ducharme

Économiste principale

alexandra.ducharme@bnc.ca

Daren King, CFA

Économiste principal

daren.king@bnc.ca

Warren Lovely

Stratège principal,

Taux d'intérêt et secteur public

warren.lovely@bnc.ca

Taylor Schleich

Stratège, Taux d'intérêt

taylor.schleich@bnc.ca

Ethan Currie

Stratège

ethan.currie@bnc.ca

Angelo Katsoras

Analyste géopolitique

angelo.katsoras@bnc.ca

Nathalie Girard

Coordonnatrice senior

n.girard@bnc.ca

Giuseppe Saltarelli

Infographiste

giuseppe.saltarelli@bnc.ca

Général : Le présent rapport a été élaboré par Financière Banque Nationale inc. (FBN), (courtier en valeurs mobilières canadien, membre de l'OCRI), filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto.

Les renseignements contenus aux présentes ont été obtenus de sources que nous croyons fiables, mais ils ne sont pas garantis, peuvent être incomplets et modifiés sans préavis. Les renseignements sont à jour à la date indiquée dans le présent document. Ni le ou les auteurs ni FBN n'assument quelque obligation que ce soit de mettre ces renseignements à jour ou de communiquer tout fait nouveau concernant les sujets ou les titres évoqués. Les opinions exprimées sont fondées sur l'analyse et l'interprétation du ou des auteurs de ces renseignements, et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés dans les présentes, et rien dans le présent rapport ne constitue une déclaration selon laquelle toute stratégie ou recommandation de placement contenue aux présentes convient à la situation individuelle d'un destinataire. Dans tous les cas, les investisseurs doivent mener leurs propres vérifications et analyses de ces renseignements avant de prendre ou d'omettre de prendre toute mesure que ce soit en lien avec les titres ou les marchés qui sont analysés dans le présent rapport. Il importe de ne pas fonder de décisions de placement sur ce seul rapport, qui ne remplace pas un contrôle préalable ou les travaux d'analyse exigés de votre part pour motiver une décision de placement.

Le présent rapport ne peut être distribué que dans les cas permis par la loi applicable. Le présent rapport ne s'adresse pas à vous si FBN ou toute société affiliée distribuant le présent rapport fait l'objet d'interdiction ou de restriction de le mettre à votre disposition par quelque loi ou règlement que ce soit dans quelque territoire que ce soit. Avant de lire le présent rapport, vous devriez vous assurer que FBN a l'autorisation de vous le fournir en vertu des lois et règlements en vigueur.

Marchés financiers Banque Nationale du Canada est une marque de commerce utilisée par Financière Banque Nationale et National Bank of Canada Financial Inc.

Résidents du Canada : FBN ou ses sociétés affiliées peuvent appliquer toute stratégie de négociation décrite dans les présentes pour leur propre compte ou sur une base discrétionnaire pour le compte de certains clients; elles peuvent, à mesure que les conditions du marché changent, modifier leur stratégie de placement, notamment en procédant à un désinvestissement intégral. Les positions de négociation de FBN et de ses sociétés affiliées peuvent également être contraires aux opinions exprimées dans le présent rapport.

FBN ou ses sociétés affiliées peuvent intervenir comme conseillers financiers, placeurs pour compte ou preneurs fermes pour certains émetteurs mentionnés dans les présentes et recevoir une rémunération pour ces services. De plus, FBN et ses sociétés affiliées, leurs dirigeants, administrateurs, représentants ou adjoints peuvent détenir une position sur les titres mentionnés dans les présentes et effectuer des achats ou des ventes de ces titres à l'occasion, sur les marchés publics ou autrement. FBN, ses sociétés affiliées peuvent agir à titre de teneurs de marché relativement aux titres mentionnés dans le présent rapport. Le présent rapport ne peut pas être considéré comme indépendant des intérêts exclusifs de FBN et de ses sociétés affiliées.

Le présent rapport n'est pas considéré comme un produit de recherche en vertu des lois et règlements canadiens. Par conséquent, ce document n'est pas régi par les règles applicables à la publication et à la distribution de rapports de recherche, notamment les restrictions ou renseignements à fournir pertinents qui doivent être inclus dans les rapports de recherche.

Résidents du Royaume-Uni : Le présent rapport est un document de marketing. Il n'a pas été préparé conformément aux exigences prévues par les lois de l'Union européenne établies pour promouvoir l'indépendance de la recherche en matière de placement, et il ne fait l'objet d'aucune interdiction concernant la négociation préalable à la diffusion de la recherche en matière de placement. FBN a approuvé le contenu du présent rapport, dans le cadre de sa distribution aux résidents du Royaume-Uni (notamment pour l'application, au besoin, du paragraphe 21(1) de la Financial Services and Markets Act 2000). Le présent rapport est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue en aucun cas une recommandation personnalisée ni des conseils juridiques, fiscaux ou de placement. FBN et sa société mère, ou des sociétés de la Banque Nationale du Canada ou membres du même groupe qu'elle, ou leurs administrateurs, dirigeants et employés peuvent détenir des participations ou des positions vendeur ou acheteur à l'égard des placements ou des placements connexes qui font l'objet du présent rapport, ou ils peuvent avoir détenu de telles participations ou positions. Ces personnes peuvent à tout moment effectuer des ventes ou des achats à l'égard des placements ou placements connexes en question, que ce soit à titre de contrepartistes ou de mandataires. Elles peuvent agir à titre de teneurs de marché pour ces placements connexes ou avoir déjà agi à ce titre, ou peuvent agir à titre de banque d'investissement ou de banque commerciale à l'égard de ceux-ci ou avoir déjà agi à ce titre. La valeur des placements et les revenus qui en découlent peuvent autant baisser qu'augmenter, et il se peut que vous ne récupériez pas la somme investie. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Si un placement est libellé en devises, les variations de change peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du placement. Il peut s'avérer difficile de vendre ou de réaliser des placements non liquides, ainsi que d'obtenir de l'information fiable concernant leur valeur ou l'étendue des risques auxquels ils sont exposés. Certaines opérations, notamment celles qui concernent les contrats à terme, les swaps, et autres produits dérivés, soulèvent un risque sérieux et ne conviennent pas à tous les investisseurs. Les placements prévus dans le présent rapport ne sont pas offerts aux clients particuliers, et le présent rapport ne doit pas leur être distribué (au sens des règles de la Financial Conduct Authority). Les clients particuliers ne devraient pas agir en fonction des renseignements contenus dans le présent rapport ou s'y fier. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription des titres décrits dans les présentes, ni n'en fait partie. On ne doit pas non plus se fonder sur le présent rapport dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement quelconque et il ne sert pas, ni ne servira de base ou de fondement pour de tels contrats ou engagements.

Les présents renseignements ne doivent être communiqués qu'aux contreparties admissibles et clients professionnels du Royaume-Uni au sens des règles de la Financial Conduct Authority. FBN est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, et à son siège social au 70 St. Mary Axe, London, EC3A 8BE.

FBN n'est pas autorisée par la Prudential Regulation Authority ou par la Financial Conduct Authority à accepter des dépôts au Royaume-Uni.

Résidents de l'UE : En ce qui concerne la distribution de ce rapport dans les États membres de l'Union européenne (« UE ») et de l'Espace économique européen (« EEE ») par NBC Paris, le contenu de ce rapport est uniquement à titre informatif et ne constitue pas un conseil en investissement, une recherche en investissements, une analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers au sens de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 (« MIF 2 »). Ce rapport est destiné uniquement aux investisseurs professionnels et aux contreparties éligibles au sens de la directive MIF 2 et son contenu n'a pas été revu ou approuvé par une autorité de l'UE/EEE. NBC Paris est une entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») pour fournir des services d'investissement en France et a passé ses services d'investissement dans l'ensemble de l'UE/EEE au titre de la libre prestation de services et a son siège social au 8 avenue Percier, 75008 Paris, France. BNC Marchés financiers, filiale de la Banque Nationale du Canada, est une marque de commerce utilisée par NBC Paris S.A.

FBN n'est pas agréée pour la fourniture de services d'investissement au sein de l'UE/EEE.

Résidents des États-Unis : En ce qui concerne la distribution du présent rapport aux États-Unis, National Bank of Canada Financial Inc. (« NBCFI ») qui est réglementée par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA) et est membre de la Securities Investor Protection Corporation (SIPC), membre du groupe de FBN, endosse la responsabilité du contenu du présent rapport, sous réserve des modalités susmentionnées. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport, les résidents des États-Unis doivent communiquer avec leur représentant inscrit de NBCFI.

Ce rapport n'est pas un rapport de recherche et ne s'adresse qu'aux grands investisseurs institutionnels des États-Unis. Ce rapport n'est pas assujéti aux normes d'indépendance et d'informations à fournir aux États-Unis applicables aux rapports de recherche.

Résidents de HK : En ce qui concerne la diffusion de ce document à Hong Kong par NBC Financial Markets Asia Limited (« NBCFMA »), titulaire d'un permis de la Securities and Futures Commission (« SFC ») qui l'autorise à mener des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 3 (négociation avec effet de levier sur le marché de change), le contenu de cette publication est uniquement présenté à titre d'information. Il n'a pas été approuvé, examiné ni vérifié par aucune autorité de réglementation de Hong Kong, ni n'a été déposé auprès d'une telle autorité. Rien dans ce document ne constitue une recommandation, un avis, une offre ou une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente d'un produit ou d'un service, ni une confirmation officielle d'aucune transaction. Aucun des émetteurs de produits, ni NBCFMA ni aucun membre de son groupe, ni aucune autre personne ou entité désignée dans les présentes n'est obligé de vous aviser de modifications de quelque information que ce soit et aucun des susmentionnés n'assume aucune perte que vous auriez subie en vous en fondant sur ces informations.

Ce document peut contenir des informations au sujet de produits de placement dont l'offre au public de Hong Kong n'est pas autorisée par la SFC et ces informations seront uniquement mises à la disposition de personnes qui sont des investisseurs professionnels [au sens de « Professional Investors », tel que défini par la Securities and Futures Ordinance of Hong Kong (« SFO »)]. Si vous avez des doutes quant à votre statut, vous devriez consulter un conseiller financier ou communiquer avec nous. Ce document n'est pas un document de marketing et n'est pas destiné à une distribution publique. Veuillez noter que ni ce document ni le produit qui y est mentionné ne sont visés par une autorisation de vente de la SFC. Prière de vous reporter au prospectus du produit pour des renseignements plus détaillés.

Des conflits d'intérêts concernant NBCFMA ou les activités de membres de son groupe sont possibles. Ces activités et intérêts comprennent des intérêts multiples en termes de conseils, transactionnels et financiers, dans les valeurs mobilières et instruments qui peuvent être achetés ou vendus par NBCFMA ou les membres de son groupe, ou dans d'autres instruments de placement qui sont gérés par NBCFMA ou les membres de son groupe qui peuvent acheter ou vendre de telles valeurs mobilières ou de tels instruments. Aucune autre entité au sein du groupe de la Banque Nationale du Canada, y compris la Banque Nationale du Canada et Financière Banque Nationale Inc., n'est titulaire d'un permis de la SFC ni n'est inscrite auprès de la SFC. Par conséquent, ces entités et leurs employés ne sont pas autorisés à ni n'ont l'intention de : (i) se livrer à une activité réglementée à Hong Kong; (ii) se présenter comme s'ils se livraient à une activité réglementée à Hong Kong; (iii) commercialiser activement leurs services auprès du public de Hong Kong.

Droits d'auteur : Le présent rapport ne peut être reproduit en totalité ou en partie, ni distribué, publié ou mentionné de quelque manière que ce soit, ni ne le peuvent les renseignements, les opinions ou les conclusions qu'il contient sans, dans chaque cas, obtenir le consentement préalable et écrit de la FBN.